

**Procès-verbal du Conseil Municipal
Du 20 avril 2026**

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance à 20 H.30.

Etaient présents :

Mary COXALL-PHILIPPE, Gilles MORVAN, Céline HOUBERDON, Matthieu APPLINCOURT, Pauline PERROT, Gourhant LE GAC, Karine PICHON, Vincent BROUARD, Sonia OLU, Olivier MORVAN, Maryline LE GRAET, Arnaud PIRIOU, Stéphane LOUVERGNEAUX, Marianne SICARD, Dominique DUJARDIN, Véronique TANGUY-CHATAL, Maxime FASTREZ-PIRIOU, Myriam Hélias, Flavie MORVAN, Pascal PRIGENT, Ludovic RAULLIN, Magali DREZEN, Valérie BERVIL

Absents excusés :

Cécile Cormery-Rucklin qui a donné procuration à Pascal Prigent.

Patrick Durvicq qui a donné procuration à Ludovic Raullin

Mickaël Poitou qui a donné procuration à Gilles Morvan

Fanny Galland qui a donné procuration à Céline Houberton

Assistait également au Conseil Municipal Monsieur Yves Malhomme Inspecteur divisionnaire des finances publiques, Conseiller aux décideurs locaux.

Secrétaire de séance : Matthieu Applincourt a été élu secrétaire de séance.

Le quorum est atteint.

Une minute de silence à la suite du décès de Yélan Roignant

Adoption du Procès-Verbal de la séance du 31 mars 2026

Aucune observation n'est formulée sur le procès-verbal de la séance du 21 mars 2026.

Il est adopté à l'unanimité.

2026-23 BUDGET GENERAL 2025 – compte financier unique (CFU) 2025

Annexe 2

**Monsieur Malhomme, Inspecteur divisionnaire des finances publiques,
Conseiller aux décideurs locaux sera présent pour présenter le CFU.**

BUDGET GENERAL 2025 – compte financier unique (CFU)

Le CFU est compte commun à l'ordonnateur et au comptable. Les objectifs sont :

- Favoriser la transparence et améliorer la lisibilité de l'information financière des collectivités.
- Rationaliser et moderniser l'information budgétaire et comptable soumise au vote.
- Présenter une information enrichie grâce au rapprochement, au sein d'un seul document, de données d'exécution budgétaires et d'informations patrimoniales.
- Simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

Le CFU constitue un levier pour la fiabilisation des comptes du secteur public local : son instauration fait suite à l'adoption d'un cadre budgétaire et comptable rénové (le référentiel M57).

Il tend vers une nécessaire fiabilisation des données de comptabilité générale.

Il facilite la mise en perspective des états financiers (bilan et compte de résultat, notamment).

Monsieur Malhomme explique que tous les ans le conseil municipal doit approuver les comptes du comptable public et les comptes de la mairie. Auparavant il y avait deux documents distincts, le compte administratif et le compte de gestion. Désormais un seul document qui retrace les deux comptabilités est adopté : le compte financier unique (CFU).

Le service de gestion comptable (SGC) vérifie la concordance des résultats entre les deux comptabilités.

BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE							
Compte Financier Unique 2025 (Fonctionnement)							
	Dépenses	Prévu	Réalisé		Recettes	Prévu	Réalisé
011	Charges à caractère général	1 363 034.50	1 048 216.16	13	Atténuation de charges	30 000.00	16 793.18
012	Charges de personnels	2 787 400.00	2 637 796.91	70	Produit des services	593 790.00	554 700.45
014	Atténuation de produits	44 620.00	44 612.00	73	Impôts et taxes (AC+FPIC)	1 743 580.00	1 733 350.36
65	Autres charges de gestion	831 575.17	678 058.63	731	Fiscalité locale	1 645 500.00	1 348 252.92
66	Charges financières	22 217.19	18 416.03	74	Dotations et participations	854 316.50	878 047.00
67	Charges spécifiques	1 000.00	293.00	75	Autres produits de gestion	543 745.40	451 395.17
68	Dotations aux provisions	2 000.00	501.80	76	Produits financiers		16.13
042	Opé d'ordre entre sections	336 451.27	351 630.97	77	Produits spécifiques		16 351.20
023	Vir. À la section d'investiss	42 958.47		042	Opé d'ordre entre sections	20 324.70	20 324.70
				78	Reprises sur dépréciations		
	Total Dépenses	5 431 256.60	4 779 525.50		Total Recettes	5 431 256.60	5 019 231.11
(b)				(a)			

Excédent de l'exercice 2025 (a)-(b) : 239 705,61 € - Résultat de clôture : 239 705,61 €
Capacité d'autofinancement brute : 571 011,88 € (recettes réelles-dépenses réelles fonctionnement)

BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE							
Compte Financier Unique 2025 (Investissement)							
	Dépenses	Prévu	Réalisé		Recettes	Prévu	Réalisé
20	Immobilisation incorporelle			13	Subventions investissement	800 025.83	629 145.85
204	Subvention d'équipement			16	Emprunts	95 793.05	
21	Immobilisation corporelle			10	Dotations et réserves	744 563.80	708 410.47
23	Immobilisation en cours	2 729 139.35	982 664.55	21	Immobilisation corporelle		14 478.72
10	Dotations fonds divers	217 812.99	217 812.99				
16	Emprunts	109 500	109 494.91				
27	Autres immo financières						
040	Opé d'ordre entre sections	20 324.70	20 324.70	21	Virt de section fonctionnement	42 958.47	
041	Opé patrimoniales	4871.63	4871.63	40	Op. ordre entre sections	336 451.27	351 630.97
001	Solde négatif reporté			41	Op. Patrimoniales	4 871.63	4 871.63
				1	Solde positif reporté	1 056 984.62	
	Total Dépenses	3 081 648.67	1 335 168.78		Total Recettes	3 081 648.67	1 708 537.64
(b)				(a)			

Excédent de l'exercice 2025 (a)-(b) : 373 368,86 € - Résultat de clôture : 1 430 353,48 €
Capacité d'autofinancement nette : 451 516.97 € (caf brute -Rembt capital emprunts)

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;
 Vu l'article 205 de la loi de finances ;
 Vu la proposition de simplification administrative de la Direction générale des finances publiques en date du 19 novembre 2024 ;
 Vu la demande de Madame la Maire relative à la production des comptes de la commune pour l'année 2025

Vu le rapport de présentation du Compte financier unique (CFU) pour l'année 2025 de la commune de Pont De Buis Les Quimerch ;

Vu le Compte financier unique (CFU) 2025 de la commune de Pont De Buis Les Quimerch ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires qui régissent ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence les informations clés relatives à la situation financière de la collectivité, notamment les résultats, le bilan, le compte de résultat synthétique ainsi que les taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU constitue une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en œuvre de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, simplifiant ainsi les travaux préparatoires ;

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, si Mme le Maire peut assister à la discussion relative au compte administratif, il doit se retirer au moment du vote.

La présidence de la séance est alors confiée à Gilles Morvan qui propose aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir délibérer afin d'approuver le CFU du budget général 2025 de la Commune.

Le CFU 2025 du budget général est adopté à l'unanimité.

2026-24

BUDGET ANNEXE DU LOYER RPA - Compte financier unique (CFU) 2025

Annexe 3

BUDGET ANNEXE RPA							
Compte Financier Unique 2025 (Fonctionnement)							
	Dépenses	Prévu	Réalisé		Recettes	Prévu	Réalisé
011	Charges à caratère général	168 865.53	168 865.53	13	Atténuation de charges	168 465.53	172 260.06
012	Charges de personnels			70	Produit des services		
014	Atténuation de produits			73	Impots et taxes (AC+FPIC)		
65	Autres charges de gestion			731	Fiscalité locale		
66	Charges financières			74	Dotations et participations		
67	Charges spécifiques			75	Autres produits de gestion		
68	Dotations aux provisions			76	Produits financiers		
042	Opé d'ordre entre sections			77	Produits spécifiques		
023	Vir. À la section d'investiss			42	Opé d'ordre entre sections		
				78	Reprises sur dépréciations		
	Total Dépenses	168 865.53	168 865.53		Total Recettes	168 465.53	172 260.06
(b)				(a)			
Excédent de l'exercice 2025 (a)-(b) : 3 394,53 € - Résultat de clôture : 3 394,53 €							

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu l'article 205 de la loi de finances ;

Vu la proposition de simplification administrative de la Direction générale des finances publiques en date du 19 novembre 2024 ;

Vu la demande de Madame la Maire relative à la production des comptes du budget annexe du loyer RPA pour l'année 2025

Vu le rapport de présentation du Compte financier unique (CFU) pour l'année 2025 du budget annexe du loyer RPA

Vu le Compte financier unique (CFU) 2025 du budget annexe du loyer RPA ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires qui régissent ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence les informations clés relatives au budget annexe du loyer RPA, notamment les résultats, le bilan, le compte de résultat synthétique ainsi que les taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU constitue une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en œuvre de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, simplifiant ainsi les travaux préparatoires ;

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, si Mme le Maire peut assister à la discussion relative au compte administratif, elle s'est retirée au moment du vote.

La présidence de la séance est alors confiée à Gilles Morvan qui propose aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir délibérer afin d'approuver le CFU du budget annexe du loyer RPA 2025 de la Commune.

Le CFU 2025 du Budget annexe Loyer RPA est adopté à l'unanimité.

2026-25 BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT BOURDAINE – Compte financier unique (CFU) 2025

Annexe 4

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT BOURDAINE							
Compte Financier Unique 2025 (Fonctionnement)							
	Dépenses	Prévu	Réalisé		Recettes	Prévu	Réalisé
011	Charges à caractère général	11 000.00	253.94	13	Atténuation de charges		
012	Charges de personnels			70	Produit des services	185 000.00	39 320.00
014	Atténuation de produits			73	Impôts et taxes (AC+FPIC)		
65	Autres charges de gestion	50.00		731	Fiscalité locale		
66	Charges financières			74	Dotations et participations		
67	Charges spécifiques			75	Autres produits de gestion	99 747.37	0.21
68	Dotations aux provisions			76	Produits financiers		
042	Opé d'ordre entre sections	984 343.41		77	Produits spécifiques		
023	Vir. À la section d'investiss			042	Opé d'ordre entre sections	773 900.00	100 199.21
002	Déficit fonctionnement N-1	63 253.96		78	Reprises sur dépréciations		
	Total Dépenses	1 058 647.37	253.94		Total Recettes	1 058 647.37	139 519.42

(b)

(a)

Excédent de l'exercice 2025 (a)-(b) : 139 265,48 € - Résultat de clôture : 76 011,52 €

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT BOURDAINE							
Compte Financier Unique 2025 (Investissement)							
	Dépenses	Prévu	Réalisé		Recettes	Prévu	Réalisé
20	Immobilisation incorporelle			13	Subventions investissement		
204	Subvention d'équipement			16	Emprunts	552 400.00	
21	Immobilisation corporelle			10	Dotations et réserves		
23	Immobilisation en cours			024	Produits de cession Immo		
16	Emprunts						
27	Autres immo financières						
040	Opé d'ordre entre sections	773 900.00	100 199.21	021	Virt de section fonctionnement		
041	Opé patrimoniales			040	Op. ordre entre sections	984 343.41	
001	Solde négatif reporté	773 900.00		041	Op. Patrimoniales		
	Total Dépenses	1 547 800.00	100 199.21		Total Recettes	1 536 743.41	

(b)

(a)

Déficit de l'exercice 2025 (a)-(b) : 100 199,21 € - Résultat de clôture : - 863 042,62 €

Concernant le déficit, Monsieur Malhomme explique qu'il reste des lots à vendre sur le lotissement Bourdaine. Il faudrait accélérer les ventes pour avoir des produits en fonctionnement.

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu l'article 205 de la loi de finances ;

Vu la proposition de simplification administrative de la Direction générale des finances publiques en date du 19 novembre 2024 ;

Vu la demande de Madame la Maire relative à la production des comptes du budget annexe du lotissement Bourdaine pour l'année 2025

Vu le rapport de présentation du Compte financier unique (CFU) pour l'année 2025 du budget annexe du lotissement Bourdaine

Vu le Compte financier unique (CFU) 2025 du budget annexe du lotissement Bourdaine;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires qui régissent ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence les informations clés relatives à la situation financière du budget annexe du lotissement Bourdaine, notamment les résultats, le bilan, le compte de résultat synthétique ainsi que les taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU constitue une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en œuvre de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, simplifiant ainsi les travaux préparatoires ;

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, si Mme le Maire peut assister à la discussion relative au compte administratif, il doit se retirer au moment du vote.

La présidence de la séance est alors confiée à Gilles Morvan qui propose aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir délibérer afin d'approuver le CFU du budget annexe 2025 du lotissement Bourdaine

Le CFU 2025 du Budget annexe Lotissement BOURDAINE est adopté à l'unanimité.

2026-26 BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT GWEL KAER – Compte financier unique (CFU) 2025

Annexe 5

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT GWEL KAER							
Compte Financier Unique 2025 (Fonctionnement)							
	Dépenses	Prévu	Réalisé		Recettes	Prévu	Réalisé
011	Charges à caratère général	37 000.00	360.00	13	Atténuation de charges		
012	Charges de personnels			70	Produit des services	50 300.00	23 540.00
014	Atténuation de produits			73	Impots et taxes (AC+FPIC)		
65	Autres charges de gestion	91 795.40		731	Fiscalité locale		
66	Charges financières			74	Dotations et participations		
67	Charges spécifiques			75	Autres produits de gestion		
68	Dotations aux provisions			76	Produits financiers		
042	Opé d'ordre entre sections	112 900.00		77	Produits spécifiques		
023	Vir. À la section d'investiss			042	Opé d'ordre entre sections	85 100.00	85 100.00
				002	Excédent de fonctionnement N-1	106 295.40	
				78	Reprises sur dépréciations		
	Total Dépenses	241 695.40	360.00		Total Recettes	241 695.40	108 640.00

(b)

(a)

Excédent de l'exercice 2025 (a)-(b) : 108 280,00 € - Résultat de clôture : 214 575,40 €

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT GWEL KAER							
Compte Financier Unique 2025 (Investissement)							
	Dépenses	Prévu	Réalisé		Recettes	Prévu	Réalisé
20	Immobilisation incorporelle			13	Subventions investissement		
204	Subvention d'équipement			16	Emprunts		
21	Immobilisation corporelle			10	Dotations et réserves		
23	Immobilisation en cours			024	Produits de cession Immo		
16	Emprunts						
27	Autres immo financières						
040	Opé d'ordre entre sections	85100		021	Virt de section fonctionnement		
041	Opé patrimoniales			040	Op. ordre entre sections	112900	
001	Solde négatif reporté			041	Op. Patrimoniales		
				001	Solde positif reporté	1212.08	
	Total Dépenses	85100			Total Recettes		

(b)

(a)

Déficit de l'exercice 2025 (a)-(b) : 85 100,00 € - Résultat de clôture : - 83 887,92 €

Monsieur Malhomme explique que le lotissement Gwel Kaer est moins déficitaire que le lotissement Bourdaine. Les lots sont tous vendus.

Pascal Prigent demande : « combien de lots sont encore à vendre ? »

Gilles Morvan répond :

Sur le lotissement Bourdaine :

- 13 lots sont disponibles
- 24 lots sont vendus
- 8 lots sont réservés à BMH
- La mairie a mis 3 lots de côté pour la maison médicale
- 3 lots sont réservés (sans permis déposés)
- 2 lots sont réservés (avec permis déposé)

Sur le lotissement Gwel Kaer :

- 25 lots sont vendus

- 1 lot est réservé avec permis (mais l'annulation est en attente)
- 1 demande est en attente pour réserver ce lot annulé.

Monsieur Malhomme explique que ces deux lotissements ont des budgets annexes qui impactent la trésorerie de la commune.

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu l'article 205 de la loi de finances ;

Vu la proposition de simplification administrative de la Direction générale des finances publiques en date du 19 novembre 2024 ;

Vu la demande de Madame la Maire relative à la production des comptes du budget annexe du lotissement Gwel Kaer pour l'année 2025

Vu le rapport de présentation du Compte financier unique (CFU) pour l'année 2025 du budget annexe du lotissement Gwel Kaer

Vu le Compte financier unique (CFU) 2025 du budget annexe du lotissement Gwel Kaer ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires qui régissent ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence les informations clés relatives au budget annexe du lotissement Gwel Kaer, notamment les résultats, le bilan, le compte de résultat synthétique ainsi que les taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU constitue une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en œuvre de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, simplifiant ainsi les travaux préparatoires ;

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, si Mme le Maire peut assister à la discussion relative au compte administratif, elle s'est retirée au moment du vote.

Le compte financier unique du budget annexe du lotissement Gwel Kaer se présente comme suit :

La présidence de la séance est alors confiée à Gilles Morvan qui propose aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir délibérer afin d'approuver le CFU du budget annexe 2025 du lotissement Gwel Kaer.

Le CFU 2025 du Budget annexe Loyer GWEL KAER est adopté à l'unanimité.

2026-27 BUDGET ANNEXE CUISINE CENTRALE – Compte financier unique (CFU)
2025

Annexe 6

BUDGET ANNEXE CUISINE CENTRALE							
Compte Financier Unique 2025 (Fonctionnement)							
	Dépenses	Prévu	Réalisé		Recettes	Prévu	Réalisé
011	Charges à caractère général	295 000.00	266 580.71	13	Atténuation de charges	1 000.00	
012	Charges de personnels	166 000.00	166 000.00	70	Produit des services	290 000.00	92 368.26
014	Atténuation de produits			73	Impots et taxes (AC+FPIC)		
65	Autres charges de gestion	6 000.00	5 731.66	731	Fiscalité locale		
66	Charges financières			74	Dotations et participations	40 000.00	
67	Charges spécifiques	200.00		75	Autres produits de gestion	136 200.00	119 220.20
68	Dotations aux provisions			76	Produits financiers		
042	Opé d'ordre entre sections			77	Produits spécifiques		
023	Vir. À la section d'investiss			042	Opé d'ordre entre sections		
				78	Reprises sur dépréciations		
	Total Dépenses	467 200.00	438 312.37		Total Recettes	467 200.00	211 588.46
(b)				(a)			
Déficit de l'exercice 2025 (a)-(b) : 226 723,91 € - Résultat de clôture : - 226 723,91 €							

Monsieur Malhomme explique que la cuisine centrale prépare les repas pour les scolaires et vend également les repas à l'Ehpad.

La particularité de la cuisine centrale est que les repas scolaires ne sont pas assujettis à la TVA, contrairement aux repas Ehpad..

Le budget dédié à la cuisine centrale a été créé en 2025 pour voir l'impact sur le budget principal.

Pascal Prigent précise que le budget de la cuisine centrale est récent. Cela fait trois ans que la cuisine centrale produit des repas pour l'ensemble des services de la commune. Il ajoute "la production de qualité dans une seule cuisine (à Quimerc'h), tant pour les résidents de l'Ehpad que pour les écoliers de Pont-de-Buis et de Quimerc'h mais aussi pour les enfants de Baradozig, était récente, un gros et beau chantier du dernier mandat."

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu l'article 205 de la loi de finances ;

Vu la proposition de simplification administrative de la Direction générale des finances publiques en date du 19 novembre 2024 ;

Vu la demande de Madame la Maire relative à la production des comptes du budget annexe de la cuisine centrale pour l'année 2025

Vu le rapport de présentation du Compte financier unique (CFU) pour l'année 2025 du budget annexe de la cuisine centrale

Vu le Compte financier unique (CFU) 2025 du budget annexe de la cuisine centrale

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires qui régissent ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence les informations clés relatives au budget annexe de la cuisine centrale, notamment les résultats, le bilan, le compte de résultat synthétique ainsi que les taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU constitue une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en œuvre de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, simplifiant ainsi les travaux préparatoires ;

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, si Mme le Maire peut assister à la discussion relative au compte administratif, elle s'est retirée au moment du vote.

La présidence de la séance est alors confiée à Gilles Morvan qui propose aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir délibérer afin d'approuver le CFU du budget annexe 2025 de la cuisine centrale.

Le CFU 2025 du Budget annexe Cuisine centrale est adopté à l'unanimité.

2026-28 BUDGET GENERAL : Affectation des résultats 2025

Après avoir entendu le CFU du budget principal de l'exercice N-1							
Considérant							
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2025							
Constatant que le CFU présente les résultats suivants :							
	RÉSULTAT 2024	VIREMENT A LA SF	RÉSULTAT DE 2025	INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATIONS D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RESTES A RÉALISER	SOLDE DES RESTES A RÉALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMpte POUR L'AFFECTATION DE RÉSULTAT
INVEST	1056 984 62 €		373 368 86 €		565 129 35 € - €		1 430 353 48
FONCT	367 763 80 €	367 763 80 €	239 705 61 €				239 705 61
Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,							
Décide d'affecter le résultat comme suit :							
							239 705 61 €
Affectation obligatoire :							
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)							- €
Solde disponible affecté comme suit :							
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)							
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)							239 705 61 €
Total affecté au c/ 1068 :							- €
Total affecté au c/ 001 :							1430 353 48 €
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement							

Sur avis favorable de la Commission Finances et bâtiments du 08/04/2026 Madame le Maire propose à l'assemblée d'affecter les résultats 2025 de la manière suivante

- Résultat de clôture de la section de fonctionnement : 239 705.61 €
Proposition d'affectation intégrale au R002 – Excédent de fonctionnement reporté
- Résultat de clôture de la section d'investissement : 1 430 353.48 €
Proposition d'affectation intégrale au compte R001 – Excédent d'investissement reporté.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal décide de l'affectation des résultats 2025 telle qu'énoncée ci-dessus.

Débat :

Monsieur Malhomme explique que le comptable public suit l'état des comptes. Le CFU est dématérialisé. Une fois votés, les CFU sont envoyés à la préfecture pour contrôle.

Le préfet peut saisir la chambre des comptes si le déficit est trop élevé.

Monsieur Malhomme donne quelques informations sur la santé financière de la commune. Sur le budget principal, l'endettement est faible.

L'endettement avec 151 € par habitant est inférieur aux moyennes nationales.

Concernant la capacité d'auto-financement (CAF nette) la commune est également en dessous du seuil avec 120€/habitant (moyenne = 182€/habitant)

Les budgets annexes ont une incidence sur le budget principal, notamment le lotissement bourdaine du fait des lots non vendus à ce jour.

Pascal Prigent : Monsieur Malhomme, j'ai deux questions - même si je connais la réponse.

« Premièrement, au regard de ce que vous venez de dire (faible endettement, des réserves supérieures à la moyenne, une capacité d'autofinancement qui pourrait certes être meilleure), la commune a-t-elle des finances saines ? »

Monsieur Malhomme répond : "Oui, ce qui n'empêche pas deux points de vigilance : le budget déficitaire du lotissement Bourdaine et le remboursement de TVA sur travaux de l'Ehpad 2015-2016"

Pascal Prigent : « Deuxièmement, vous confirmez qu'un emprunt sur le budget annexe lotissement Bourdaine est un levier possible pour améliorer les difficultés de trésorerie ? »

Monsieur Malhomme répond : "Oui, je confirme que c'est une solution".

Monsieur Malhomme rajoute « Par contre comptablement il y a quelque chose qui impacte les réserves. Dans le passé l'Ehpad a été construit et un crédit TVA a été versé, puis un deuxième. Ce deuxième crédit a été refusé et il n'a pas été remboursé. Une demande de FCTVA a été faite et la préfecture a refusé.

La situation financière de la commune est saine pour pouvoir régulariser cette situation. La direction départementale regarde pour pouvoir régulariser en investissement.

Ce crédit TVA prescrit fausse donc la situation.

Pascal Prigent : Vous avez des éléments ?

Monsieur Malhomme : oui la préfecture refuse le crédit FCTVA (montant = 325 000€)

Gilles Morvan : Je précise que cela date de l'époque des travaux de l'Ehpad en 2016 et ça n'a jamais été réglé.

Monsieur Malhomme explique qu'il faut aujourd'hui régulariser la situation. La réponse de la préfecture est négative.

Pascal Prigent demande si un des leviers pour améliorer la trésorerie serait de faire un emprunt sur le lotissement Bourdaine.

Monsieur Malhomme répond que c'est ce qu'il faudrait faire pour équilibrer. Le budget Bourdaine pèse sur le budget de la commune.

Gilles Morvan : « la meilleure solution serait de vendre les terrains »

2026-29 BUDGET GENERAL 2026 – Vote de taux d'imposition 2026

Il est proposé pour 2026 le maintien des taux d'imposition.

Selon l'état 1259 (Etat de notification des produits prévisionnels et des taux d'impositions des taxes directes locales)

	Estimation des Bases d'imposition 2026 (+1.01%)	Pour mémoire Taux 2025	Estimation du produit fiscal 2026 à taux constants
Taxe Foncière « Bâti »	4 876 000	29.85	1 455 486
Taxe Foncière « Non bâti »	182 700	31.04	56 710
Taxe d'habitation	512 900	9.89	50 726
TOTAL	-	-	1 562 922

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal décide du maintien des taux d'imposition tels que mentionnés ci-dessus.

2026-30 BUDGET GENERAL : Reprise en fonctionnement des réserves du compte 1068

Lorsque la section d'investissement du budget présente un excédent après reprise des résultats, l'assemblée délibérante peut reprendre les crédits correspondants à cet excédent en recette de fonctionnement dans 3 cas selon les articles L612-33 et R1612-55 du CGCT.

- Lorsque l'excédent d'investissement résulte du produit de la cession d'un bien reçu en don ou en legs sous réserve qu'aucune clause du non ne l'interdise.
- Lorsque l'excédent d'investissement résulte du produit de la vente d'un placement budgétaire, pour la part issue à l'origine de la section de fonctionnement.
- Lorsqu'un excédent de la section d'investissement, qui a pour origine une dotation complémentaire en réserves, est constaté au compte administratif au titre de deux exercices consécutifs.

Afin de faire face à divers projets, la commune a dans le passé affecté au compte 1068 alors même qu'il n'existait pas de besoin de financement. Les restes à réaliser en recettes notamment n'ont pas été pris en compte pour exprimer ce dernier et les délibérations des années 2023 et 2024 ne prenant pas en compte les restes à réaliser n'exprimaient aucun besoin de financement.

Même en corrigeant le besoin de financement exprimé dans ces délibérations par les restes à réaliser en dépenses, aucun besoin de financement n'imposait une affectation au compte 1068.

Le conseil municipal autorise à reprendre les crédits de cet excédent en recette de fonctionnement à hauteur du montant nécessaire pour équilibrer la section de fonctionnement afin d'y inscrire l'ouverture des crédits pour permettre à la commune de réaliser les dépenses obligatoires indispensables.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité la reprise partielle du compte 1068 à hauteur de **311 652 €** en section de fonctionnement par une opération d'ordre en dépense au 1068-40 et en recette au 777-042.

2026-31 BUDGET GENERAL : BUDGET PRIMITIF 2026

Annexe 7

BUDGET PRIMITIF 2026 SECTION FONCTIONNEMENT				
chapitres	Dépenses	BP 2025	Réalisé 25	BP2026
11	Charges à caractère général	1 363 034.50	1 048 216.16	1 390 034.50
12	Charge de personnel	2 787 400.00	2 637 796.91	2 734 900.00
14	Atténuation de produits	44 620.00	44 612.00	54 000.00
65	Autres charges de gestion courante	831 575.17	678 058.63	872 947.21
66	Charges financières	22 217.19	18 416.03	19 015.00
67	Charges spécifiques	1 000.00	293.00	1 000.00
42	Opérations d'ordre entre sections	336 451.27	351 630.97	394 908.12
68	Dotation aux provisions	2 000.00	501.80	2 000.00
23	Virt à la section d'invest.	42 958.47		121 385.08
	TOTAL DEPENSES	5 431 256.60	4 779 525.50	5 590 189.91

chapitres	Recettes	BP 2025	Réalisé 25	BP2026
	Résultat de fonctionnement reporté	159 485.04		243 100.14
13	Atténuation de charges	30 000.00	16 793.18	30 000.00
70	Produits du service, du domaine	593 790.00	554 700.45	437 940.00
73	Impôts et taxes	1 743 580.00	1 733 350.36	1 723 580.00
731	Fiscalité locale	1 645 500.00	1 348 252.92	1 363 843.00
74	Dotations et participations	854 316.50	878 047.00	721 640.00
75	Autres produits de gestion	543 745.40	451 395.17	743 459.82
76	Produits financiers		16.13	
77	Produits spécifiques		16 351.20	
777	quote part suventions invest transférées			14 974.95
777	recette et quote part suventions invest transférées			311 652.00
42	Opération d'ordre entre sections	20 324.70	20 324.70	
	TOTAL RECETTES	5 590 741.64	5 019 231.11	5 590 189.91

BUDGET PRIMITIF 2026 SECTION INVESTISSEMENT				
chapitres	Dépenses	BP 2025	Réalisé 25	BP2026
1068	excédent capitalisé			
276742	Autre créances immobilières			730 790.92
21/23	Immobilisations corporelles ou en cours	2 729 139.35	913 449.91	1 399 913.92
16	Emprunts	109 500.00	109 494.91	110 910.00
139	Amortissement subventions	20 324.70	20 324.70	14 974.95
1068	reprise sur affectation du résultat			311 652.00
41	Opérations patrimoniales	4 871.63	4 871.63	5 000.00
	TOTAL DEPENSES	2 863 835.68	1 048 141.15	2 573 241.79

chapitres	Recettes	BP 2025	Réalisé 25	BP2026
1	Excédent invest. Reporté	1 056 984.62		1 430 353.48
13	Subventions investissement	800 025.83	629 145.85	191 613.80
16	Emprunts et dettes	95 793.05	-	100 000.00
10	Dotations et fonds divers	744 563.80	708 410.47	146 530.00
021	Virement de la section de fonctionnement	42 958.47		121 385.08
040	Opération d'ordre entre sections	336 451.27	351 630.97	394 908.12
041	Opérations patrimoniales	4 871.63	4 871.63	5 000.00
21	Immobilisations corporelles		14 478.72	
24	Produit des cessions d'immobilisations			154 451.31
27	Autres créances immo			29 000.00
	TOTAL RECETTES	3 081 648.67	1 708 537.64	2 573 241.79

Pascal Prigent : « j'aurais souhaité avoir plus de détails sur les opérations en investissement. Opération par opération, des choses plus précises avec le détail des dépenses réelles. En toute transparence pour tous les élus.

Gilles Morvan : Les documents ont été transmis en commission finances.

Pascal Prigent : Je comprends mais pour pouvoir suivre les comptes je souhaite trouver une solution « légale » pour avoir l'ensemble des documents. Les élus de l'opposition vont s'abstenir de voter.

Nous aurions pu voter pour le budget prévisionnel 2026 qui s'appuie en grande partie sur ce qu'avait prévu l'ancienne majorité mais nous nous abstenons pour plusieurs raisons :

** la baisse importante de la subvention aux associations (15000 € prévus contre 25000 €), sans explication réelle ;*

** Le gel du poste de ludothécaire ;*

** la suppression d'un poste aux services techniques ;*

** l'absence de politique claire et de récit.*

** l'interrogation sur la supérette autonome. Certes c'est "mieux que rien" compte tenu de la pénurie de commerce alimentaire mais ce projet n'est pas créateur d'emplois et le lien social a peu de chance d'y être développé. Nous tenons à rappeler que la*

priorité est le retour d'un supermarché digne de ce nom accompagné d'une station-service."

Madame le Maire : En trois semaine de mandat c'est compliqué. Merci Pascal

Pascal Prigent : "Oui, j'ai bien conscience qu'il n'y a que trois semaines mais vous aviez un programme."

Gilles Morvan : « On a repris le budget préparé par ton équipe. Il a fallu équilibrer le budget. Concernant le projet de Superette, c'est une solution qu'on peut apporter. Ca ne remplacera pas un supermarché.

Pascal Prigent « oui c'est bien mais l'inconvénient c'est que ce projet n'est pas créateur d'emplois »

Gille Morvan : « On découvre aussi des mauvaises nouvelles, le dossier FCTVA et les toilettes à la maison de l'enfance. Il y aura des modifications dans le budget ».

Sur avis favorable de la commission Finances et bâtiments du 08/04/2026 la proposition de budget primitif 2026 s'équilibre en section de fonctionnement à 5 590 189.91€ € et en section d'investissement à 2 573 241.79 € est adopté :

21 voix pour, 0 voix contre et 6 abstentions (Pascal Prigent, Patrick Durvicq, Ludovic Raullin Cécile Cormery-Rucklin, Valérie Bervil et Magali Drezen)

2026-32 BUDGET GENERAL : BUDGET ANNEXE DU LOYER RPA : Affectation des résultats 2025

	RÉSULTAT 2024	VIREMENT A LA SF	RÉSULTAT DE 2025	INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATIONS D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RESTES A RÉALISER	SOLDE DES RESTES A RÉALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RÉSULTAT
INVEST	- €		- €		- € - €		0.00
FONCT	- €	- €	3 394.53 €				3 394.53

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

	3 394.53 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	- €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	3 394.53 €
Total affecté au c/ 1068 :	- €
Total affecté au c/ 001 :	- €
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Pascal Prigent intervient au sujet du budget annexe de l'Ehpad en précisant que "la différence entre le budget prévisionnel et le budget réel s'explique par une augmentation des loyers".

Sur avis favorable de la Commission Finances et bâtiments du 08/04/2026 Madame le Maire propose à l'assemblée d'affecter les résultats 2025 de la manière suivante :

Le résultat de clôture du budget annexe Loyer RPA en sa section unique de fonctionnement s'élève à 3394.53€ €. Mme le maire propose d'affecter le résultat sur le fonctionnement du loyer RPA (ligne 002)

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal décide de l'affectation des résultats 2025 telle qu'énoncée ci-dessus

2026-33 BUDGET GENERAL : Clôture du budget annexe du loyer RPA

En accord avec la trésorerie, il a été proposé d'intégrer les sommes du budget annexe du loyer RPA sur le budget principal.

Il convient dans un premier temps d'affecter les résultats de clôture de l'année 2025 de ce budget annexe vers le budget principal.

Sur avis favorable de la commission Finances et bâtiment du 08/04/2026 le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter l'excédent de la section de fonctionnement à l'article R002 du budget général pour 3394.53 € et autorise également Madame le Maire à procéder à la clôture du budget annexe loyer RPA au 31 décembre 2025.

2026-34 BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT BOURDAINE – Affectation des résultats 2025

Après avoir entendu le CFU du budget lotissement Bourdaine de l'exercice N-1
Considérant
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2025
Constatant que le CFU présente les résultats suivants :

	RÉSULTAT 2024	VIREMENT A LA SF	RÉSULTAT DE 2025 EXERCICE	INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATIONS D ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RESTES A RÉALISER	SOLDE DES RESTES A RÉALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RÉSULTAT
INVEST	- 762 843.41 €		- 100 199.21 €		- €		-863 042.62
FONCT	- 63 253.96 €	- €	139 265.48 €				76 011.52

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	76 011.52 €
Total affecté au c/ 1068 :	
Total affecté au c/ 001 :	- 863 042.62 €
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Sur avis favorable de la Commission Finances et Personnel du 08/04/2026 Madame le Maire propose à l'assemblée d'affecter les résultats 2025 de la manière suivante :

- Résultat de clôture de la section de fonctionnement : 76011.52 €.

Report au D002 – résultat de fonctionnement reporté

- Résultat de clôture de la section d'investissement :- 863 042.62 €

Report au D001 – résultat d'investissement reporté.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal décide de l'affectation des résultats 2025 telle qu'énoncée ci-dessus

Annexe 8**LOTISSEMENT BOURDAINE****BUDGET PRIMITIF 2026****Fonctionnement****DEPENSES**

ARTICLES	LIBELLES	Voté 2025	Proposition 2026
6045	Achats études, prestations services	11 000.00 €	
605	Achats matériel, équipements et travaux		27 000.00 €
657361	Reversement de l'excédent		95 309.82 €
65888	Autres charges diverses de gestion courante	50.00 €	50.00 €
71355	Variation de stocks terrains aménagés	984 343.41 €	863 042.62 €
002	Résultat de fonctionnement reporté	63 253.96 €	
	TOTAL	1 058 647.37 €	985 402.44 €

RECETTES

ARTICLES	LIBELLES	Voté 2025	Proposition 2026
7015	Ventes de terrains aménagés	185 000.00 €	178 600.00 €
75822	Prise en charge déficit BA	99 747.37 €	
71355	Variation de stocks terrains aménagés	773 900.00 €	730 790.92 €
002	Résultat de fonctionnement reporté		76 011.52 €
	TOTAL	1 058 647.37 €	985 402.44 €

LOTISSEMENT BOURDAINE**BUDGET PRIMITIF 2026****Investissement****DEPENSES**

ARTICLES	LIBELLES	Voté 2025	Proposition 2026
3555	Terrains aménagés	773 900.00 €	730 790.92 €
001	Résultat d'investissement reporté	762 843.41 €	863 042.62 €
	TOTAL	1 536 743.41 €	1 593 833.54 €

RECETTES

ARTICLES	LIBELLES	Voté 2025	Proposition 2026
1641	Emprunts en euros	552 400.00 €	
168742	Avance Commune		730 790.92 €
3555	Terrains aménagés	984 343.41 €	863 042.62 €
	TOTAL	1 536 743.41 €	1 593 833.54 €

Sur avis favorable de la commission Finances et Bâtiments du 08/04/2026 le projet de budget primitif 2026 du lotissement Bourdaine qui s'équilibre en section de fonctionnement à 985 402.44 € et en section d'investissement à 1 593 833.54 € est adopté à l'unanimité.

2026-36 BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT GWEL KAER – Affectation des résultats 2025

Après avoir entendu le CFU du budget lotissement Gwel Kaer de l'exercice N-1
 Considérant
 Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2025
 Constatant que le CFU présente les résultats suivants :

	RÉSULTAT 2024	VIREMENT A LA SF	RÉSULTAT DE 2025 EXERCICE	INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATIONS D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RESTES A RÉALISER	SOLDE DES RESTES A RÉALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMpte POUR L'AFFECTATION DE RÉSULTAT
INVEST	1 212.08 €		- 85 100.00 €		- €		-83 887.92
FONCT	106 295.40 €	- €	108 280.00 €		- €		214 575.40

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	214 575.40 €
Total affecté au c/ 1068 :	
Total affecté au c/ 001 :	- 83 887.92 €
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Sur avis favorable de la Commission Finances et bâtiments du 08/04/2026 Madame le Maire propose à l'assemblée d'affecter les résultats 2025 de la manière suivante

- Résultat de clôture de la section de fonctionnement : 214575.40 €.

Report au R002 – résultat de fonctionnement reporté

- Résultat de clôture de la section d'investissement : - 83 887.92 €

Report au R001 – résultat d'investissement reporté.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal décide de l'affectation des résultats 2025 telle qu'énoncée ci-dessus

Annexe 9**LOTISSEMENT GWEL KAER****BUDGET PRIMITIF 2026****Fonctionnement****DEPENSES**

ARTICLES	LIBELLES	BP 2025	PROPOSITIONS 2026
6015	Terrains à aménager		129 451.31 €
6045	Achats études, prestations services	2 000.00 €	1 000.00 €
605	Achats matériel, équipements et travaux	35 000.00 €	35 000.00 €
65822	Reversement excédent des BA	91 745.40 €	
65888	Autres charges diverses de gestion courante	50.00 €	50.00 €
71355	Variation de stocks terrains aménagés	112 900.00 €	275 908.42 €
	TOTAL	241 695.40 €	441 409.73 €

RECETTES

ARTICLES	LIBELLES	BP 2025	PROPOSITIONS 2026
7015	Ventes de terrains aménagés	50 300.00 €	26 769.10 €
71355	Variation de stocks terrains aménagés	85 100.00 €	163 020.50 €
75822	Prise en charge du déficit		37 044.73 €
002	Résultat de fonctionnement reporté	106 295.40 €	214 575.40 €
	TOTAL	241 695.40 €	441 409.73 €

LOTISSEMENT GWEL KAER**BUDGET PRIMITIF 2026****Investissement****DEPENSES**

ARTICLES	LIBELLES	BP 2025	PROPOSITIONS 2026
168741	Avance Commune		29 000.00 €
3555	Terrains aménagés	85 100.00 €	163 020.50 €
001	Résultat d'investissement reporté		83 887.92 €
	TOTAL	85 100.00 €	275 908.42 €

RECETTES

ARTICLES	LIBELLES	BP 2025	PROPOSITIONS 2026
1641	Emprunts en euros		
3555	Terrains aménagés	112 900.00 €	275 908.42 €
002	Résultat d'investissement reporté	1 212.08 €	
	TOTAL	114 112.08 €	275 908.42 €

Sur avis favorable de la commission Finances et Bâtiment du 08/04/2026 le projet de budget primitif 2026 du lotissement Gwel Kaer qui s'équilibre en section de fonctionnement à 441 409.73 € et en section d'investissement à 275 908.42 € est adopté à l'unanimité.

2026-38 BUDGET ANNEXE CUISINE CENTRALE – Affectation des résultats 2025

Après avoir entendu le CFU du budget cuisine centrale de l'exercice N-1
 Considérant
 Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2025
 Constatant que le CFU présente les résultats suivants :

	RÉSULTAT 2024	VIREMENT A LA SF	RÉSULTAT DE 2025 EXERCICE	INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATIONS D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RESTES A RÉALISER	SOLDE DES RESTES A RÉALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMpte POUR L'AFFECTATION DE RÉSULTAT
INVEST					- €		0.00
FONCT			- € - 226 723.91 €		- €		-226 723.91

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	
Total affecté au c/ 1068 :	
Total affecté au c/ 001 :	- €
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	- 226 723.91 €

Sur avis favorable de la Commission Finances et bâtiments du 08/04/26 Madame le Maire propose à l'assemblée d'affecter les résultats 2025 de la manière suivante :

- Résultat de clôture de la section de fonctionnement : - 226723.91 €.

Report au R002 – résultat de fonctionnement reporté

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal décide de l'affectation des résultats 2025 telle qu'énoncée ci-dessus

2026-39 BUDGET ANNEXE CUISINE CENTRALE – Budget primitif 2026

Annexe 10

RECETTES de FONCTIONNEMENT

		BP 2025	CFU 2025	BP 2026
Chapitre 013	Atténuation de charges	1 000.00	0.00	1 000.00
6419	Remboursement rémunération personnel	1 000.00	0.00	1 000.00
Chapitre 70	Produit des services, domaine, ventes divers	290 000.00	92 368.26	240 000.00
7067	Redevances service scolaire et enseignement	140 000.00	0.00	70 000.00
70873	Remboursement de frais par l'EHPAD	150 000.00	92 368.26	170 000.00
Chapitre 74	Dotations et participations	40 000.00	0.00	50 000.00
74718	Autres participations de l'Etat	40 000.00	0.00	50 000.00
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	136 200.00	119 220.20	429 223.91
7573621	Subvention d'équilibre du budget général	136 200.00	119 220.20	429 223.91
		467 200.00	211 588.46	720 223.91

DEPENSES de FONCTIONNEMENT

		BP 2025	CFU 2025	BP 2026
D002	Déficit de fonctionnement reporté	0.00	0.00	226 723.91
Chapitre 011	Charges à caractère général	295 000.00	266 580.71	306 500.00
60622	Carburants	2 000.00	737.54	1 000.00
60623	Alimentation	230 000.00	221 109.40	230 000.00
60628	Autres fournitures non stockées	5 000.00	3 352.77	5 000.00
60631	Fournitures d'entretien	5 000.00	3 657.24	5 000.00
60632	Fournitures de petit équipement	10 000.00	337.54	2 000.00
60636	Habillement et vêtements de travail	4 000.00	0.00	2 000.00
6064	Fournitures administratives	1 000.00	587.87	1 000.00
611	Contrats de prestations de services	10 000.00	9 854.36	25 000.00
615221	Entretien bâtiment	1 000.00	226.11	1 000.00
61551	Entretien de matériel roulant	5 000.00	161.45	2 000.00
61558	Entretien autres biens mobiliers	10 000.00	4 436.82	10 000.00
6156	Maintenance	5 000.00	0.00	8 000.00
617	Etudes et recherches	1 000.00	728.16	1 000.00
6184	Versement à des organismes de formation	500.00	0.00	500.00
6228	Divers	500.00	0.00	500.00
6284	Redevances pour services rendus	0.00	976.50	1 000.00
62873	Remboursement frais budgets CCAS RPA QUIMERC'H	5 000.00	19 050.00	10 000.00
6288	Autres services extérieurs	0.00	1 364.95	1 500.00
Chapitre 012	Charges de Personnel et frais assimilés	166 000.00	166 000.00	180 000.00
6215	Personnel affecté par la Commune du GFP	166 000.00	166 000.00	180 000.00
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	6 000.00	5 731.66	7 000.00
6541	Créances admises en non-valeur	500.00	0.00	500.00
6542	Créances éteintes	500.00	0.00	500.00
65811	Droits d'utilisation informatique en nuage	5 000.00	5 729.87	6 000.00
65888	Autres charges diverses de gestion courante	0.00	1.79	0.00
Chapitre 67	Charges spécifiques	200.00	0.00	0.00
673	Titres annulés sur exercice antérieur	200.00	0.00	0.00
	TOTAL	467 200.00	438 312.37	720 223.91

Sur avis favorable de la commission Finances et Bâtiments du 08/04/2026 le projet de budget primitif 2026 de la cuisine centrale qui s'équilibre en section de fonctionnement à 720 223.91 € est adopté à l'unanimité.

2026-40 AFFAIRES FINANCIERES – Détermination du montant des dotations scolaires 2026

La dotation de fournitures scolaires sert à déterminer l'enveloppe attribuée aux écoles pour l'acquisition de fournitures et matériels pédagogiques.

Sur avis favorable de la Commission Finances et Bâtiments du 08/04/2026 une augmentation de + 2 % est proposée

	Montant 2025	+ 2 %
Par enfant fréquentant les écoles maternelles et primaires	59.69	60.88
Par élève de la Commune de PONT-DE-BUIS LES QUIMERC'H fréquentant le Collège François Collobert	35.11	35.81

Pascal Prigent explique que la commune attribue une dotation au collège mais ce n'est pas une obligation. C'est tout un honneur de continuer cette aide.

Madame le Maire répond que ça fait « ricocher » sur les autres communes qui participent financièrement pour certaines.

Les nouveaux tarifs sont adoptés tels que présenté à l'unanimité.

2026-41 AFFAIRES FINANCIERES – Détermination du montant des dotations pour activités et projets scolaires année 2026

La dotation activités périscolaires sert à déterminer l'enveloppe attribuée aux écoles pour la réalisation de sorties ou de projets.

Sur avis favorable de la Commission Finances et Bâtiments du 08/04/2026 une augmentation de + 2 % est proposée

	Montant 2025	+ 2 %
Par enfant fréquentant les écoles maternelles et pour les enfants de PONT-DE-BUIS LES QUIMERC'H fréquentant le collège	24.54	25.03
Par élève fréquentant les écoles primaires (la Commune finançant par ailleurs la piscine scolaire par le biais de la Communauté de Communes)	11.32	11.55

Les nouveaux tarifs sont adoptés tels que présenté à l'unanimité.

Le Docteur FITAMANT, qui a déjà un cabinet de consultation au sein de la maison médicale, s'est déclarée intéressée pour prendre le 3^{ème} cabinet de médecin généraliste laissé vacant par le départ du Docteur Charlotte MUTAMBAYI.

Elle a souhaité pouvoir bénéficier d'un aménagement dans le montant des loyers.

Sur avis favorable de la commission Finances et bâtiments du 08/04/2026, il est proposé au Conseil Municipal de lui accorder la gratuité pour les 3 premiers mois de son installation, puis un demi-tarif pour les 3 mois suivants.

A l'issue de cette première année elle sera facturée sur le même montant que les deux praticiens déjà présents.

Le montant du loyer est de 11.62 € / m² et par mois pour l'année 2026, soit 503.30€ par mois.

Le bailleur met à disposition les locaux suivants, d'une surface totale de 41.95M2 : soit

- Moitié de l'accueil + rangements = 9.55m²,
- Une salle de consultation = 25.10m²
- Une ½ salle d'attente = 7.30m²

Le médecin partage une salle d'attente avec un autre praticien

Le Docteur FITAMANT est disposé à démarrer courant mai. La gratuité irait donc jusqu'à Aout 2026 inclus. Le demi-tarif irait de septembre 2026 à novembre 2026 inclus pour un tarif plein à partir de décembre 2026.

Gilles Morvan explique que docteur Fitamant prend le loyer à sa charge. Docteur Tousse qui va remplacer le Docteur Mutambayi sera sa collaboratrice. Docteur Fitamant accepte la gratuité des trois premiers mois et le demi-tarif pour les trois mois suivants.

Pascal Prigent rajoute que c'est une aide à l'installation. « On ne peut que se féliciter d'avoir quatre médecins dans ce cabinet médical ».

En conséquence, sur avis favorable de la commission Finances et Bâtiments du 08/04/2026 et après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal décide :

- D'entériner ces modalités de convention entre la Commune de PONT-DE-BUIS LES QUIMERC'H et le Docteur FITAMANT,
- D'autoriser Madame le Maire à signer la convention d'occupation de locaux à usage professionnel.

2026-43 AFFAIRES FINANCIERES – Détermination du montant du loyer pour l'installation d'initiatives formation

Dans le cadre de la valorisation du patrimoine communal et de la mise à disposition de locaux vacants, la commune envisage l'installation d'Initiatives formations au sein du bâtiment de l'ancienne mairie.

Afin d'encadrer cette occupation, il convient de fixer le montant du loyer applicable à compter du 1er mai 2026.

Après étude des caractéristiques du bien (surface, localisation, état général) ainsi que des conditions du marché locatif local, il est proposé de fixer le loyer mensuel à :

1 400 euros (mille quatre cent euros), hors charges.

Un bureau est réservé pour l'espace de vie sociale pour une durée de 1 an, 140€ étant déduit du loyer initial (1400€) et pris en charge par la mairie.

Les charges locatives seront prises en charge directement par le loueur selon les modalités définies dans la convention ou le bail à intervenir.

Pascal Prigent : « Enfin, je tiens à rappeler mon coup de cœur :

L'installation d'Initiatives Formation et du bureau du coordinateur de l'Espace de vie sociale dans l'ancienne mairie est une très bonne nouvelle. Depuis des décennies Initiatives Formation est engagée sur la formation, la reconversion et la qualification d'adultes, de jeunes en particulier. Parfois les lieux sociaux sont volontairement cachés, des sortes d'angles-morts à l'écart. Là, au contraire, c'est visible et valorisé au cœur de la cité. Je remercie vivement la nouvelle majorité de faire aboutir ce bail que l'ancienne majorité avait initié. Finalement, l'ancienne mairie n'a été vacante que 4 mois, ça aurait pu être plus long. J'en profite pour rappeler tout ce qui y avait été accompli par l'Espace La Poudrerie".

En conséquence, sur avis favorable de la commission Finances et Bâtiments du 08/04/2026 et après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal décide :

- D'approuver la mise à disposition du bâtiment de l'ancienne mairie au profit d'Initiatives Formation, dans le cadre d'un bail de location ;
- De fixer le montant du loyer mensuel à 1 400 € hors charges, à compter du 1er mai 2026, avec application d'une déduction mensuelle de 140 € au titre de l'occupation du bureau de l'Espace de Vie Sociale, pour une durée d'un an ;
- D'autoriser, à l'issue de cette première année, la sous-location du bureau par Initiatives Formation, sous réserve du respect des stipulations du bail ;
- De décider qu'aucun dépôt de garantie ne sera exigé ;
- D'approuver la répercussion sur le preneur de la charge correspondant à la taxe foncière afférente au bien loué, soit par intégration dans le loyer, soit par remboursement distinct dans les conditions prévues par le bail
- D'autoriser Madame le Maire ou Monsieur Gilles Morvan, premier adjoint à signer tout document afférent à cette mise à disposition.

Sur avis favorable de la Commission Finances et Bâtiments du 08/04/2026 il est proposé d'augmenter les tarifs des mini-camps organisés pendant l'été de + 2 % à l'exception des tranches 1 et 2 pour lequel le maintien est demandé.

Tarifs mini-camps 5 jours 2026		
QF	Tarif 2025	Proposition 2026
0 – 400	80.00	Inchangé
401 – 700	80.00	Inchangé
701 – 1 000	91.80	93.64
1 001 – 1 190	112.20	114.44
1 191 – 1 435	132.60	135.25
1 436 – 1 680	153	156.06
> 1 681	183.60	187.27

La revalorisation des tarifs des nuitées organisées pour des groupes de 8 enfants maximum âgés de 6 à 12 ans à hauteur de + 2 % porterait à prestation de 7.14 € à 7.28 €.

Les nouveaux tarifs sont adoptés tels que présenté à l'unanimité.

2026-45 **AFFAIRES FINANCIERES – Convention avec le SDEF pour rénovation de l'armoire C36- Route de Ty Nenez**

Annexe 11

Dans le cadre de la réalisation des travaux de rénovation d'éclairage public Route de Ty Nenez une convention doit être signée entre le SDEF et la Commune de PONT-DE-BUIS LES QUIMERC'H afin de fixer le montant du fond de concours qui sera versé par la Commune au SDEF.

En effet, conformément à l'article L 5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement public local en matière de distribution publique d'électricité, de développement de la production d'électricité par des énergies renouvelables, de maîtrise de la consommation d'énergie ou de réduction des émissions polluantes ou de gaz à effet de serre, des fonds de concours peuvent être versés entre un syndicat visé à l'article L 5212-24 et les Communes ou les établissements publics de coopération intercommunale membres, après accord concordants exprimés à la majorité simple du comité syndical et des conseils municipaux ou des organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale concernés.

L'estimation des dépenses se monte à :

Eclairage public- Rénovation armoire C36- route de Ty Nenez	3000 € HT
Soit un total de	3000 € HT

Selon le règlement financier voté par délibération du SDEF le 20 octobre 2023 le financement s'établit comme suit :

Financement du SDEF	1500 €
Financement de la Commune ECLAIRAGE PUBLIC	1500 €
Rénovation d'armoires	
Soit un total de	3000 €

Sur avis favorable de la Commission Finances et bâtiments du 08/04/2026, à l'unanimité le Conseil Municipal prononce :

- L'acceptation du projet de travaux : Rénovation armoire C36 -Route de TY Nenez
- L'acceptation du plan de financement proposé et le versement de la participation communale estimée à 1500 €.

Annexe 12

Madame le Maire informe les membres de la commission que la société ESSET PROPERTY MANAGEMENT (s'occupant de la gestion du domaine SNCF) propose le renouvellement d'une convention d'occupation.

SNCF RESEAU a accordé, le 28 septembre 2017, une convention d'occupation temporaire pour une durée de 8 ans pour la mise à disposition d'un bien non bâti appartenant à l'Etat et lui étant attribué, d'une superficie d'environ 170 m², situé sur la commune de PONT-DE-BUIS LES QUIMERC'H. (Droit de passage le long de la voie ferrée.)

La convention est arrivée à échéance le 31/12/2025. Ce bien est mis à disposition pour y exercer l'activité suivante : Chemin piéton permettant l'accès à la passerelle établie au PK 721+630 de la ligne SAVENAY à LANDERNEAU.

Par conséquent, la société SNCF Immobilier propose de poursuivre l'occupation via la signature d'un nouveau contrat d'une durée de 5 ANS aux conditions suivantes :

- Durée : 5 ANS.
- Montant de la redevance HT/AN : 40,00 Euros.
- Forfait impôts et taxes HT/AN : 4,00 Euros.
- Frais de dossier et de gestion HT : 500,00 Euros à régler à la signature de la convention.

Pascal Prigent explique qu'il s'agit d'un chemin qui relie les halles au lycée. Il ajoute « regrettant qu'il faille payer 500 euros de frais de gestion alors que la commune doit entretenir ce chemin. L'idéal à terme est que le chemin, une des rares voies douces "plates" de la commune, soit communal, ce qui permettrait notamment de l'aménager, tant pour les personnes à mobilité réduite que pour les lycéens qui avec leurs bagages vont prendre le train. »

Sur avis favorable de la commission Finances et Personnel du 08/04/2026, après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal donne pouvoir au Maire pour signer cette convention.

2026-47 AFFAIRES GENERALES - Modification des délégations au sein des différents organismes extérieurs

Deux modifications ont été faites concernant les délégations :

- SIVU (centre de secours de Châteaulin) :

Titulaire : Mary Coxall Philippe et Maxime Fastrez-Piriou

Suppléant : Vincent Brouard

- Finistère Ingénierie Assistance :
Représentant à l'assemblée générale : Mary Coxall-Philippe

Le vote a lieu à mains levées. Les modifications des délégations sont adoptées à l'unanimité.

**COMPTE-RENDU des ACTIONS ENGAGÉES par le MAIRE au TITRE de la DÉLÉGATION
 CONSENTIE par le CONSEIL MUNICIPAL**

Commande publique

Date	Fournisseur	Objet	Montant TTC
24/03/2026	Claustre Donnard 29590 Pont-de-Buis lès Quimerc'h	Matériel	85.97
22/03/2026	Erwan Moysan 29590 Lopérec	Abattage	1368
29/03/2026	LN Bois 29590 Pont- de-Buis lès Quimerc'h	Démontage arbre/nacelle	1092
29/03/26	LE Gallais 14097 Caen	Robinet maison médicale	166.27
30/03/2026	Camma sport 35310 Bréal	Peinture terrain foot	1270.80
02/04/2026	Diaganter 29000 Quimper	Diagnostic ancienne mairie	480
08/04/2026	Technimotor 29590 Pont-de-Buis lès Quimerc'h	Réparation souffleur	50
13/04/2026	Centre auto de l'Aulne 29590 Pont- de-Buis lès Quimerc'h	Réparation Jumper	1490.30
13/04/2026	Yess Electrique 29000 Quimper	Plomberie espace jeunes	149.98
13/04/2026	Yess Electrique 29000 Quimper	Plomberie pile détecteur robinet	10.54

QUESTIONS DIVERSES

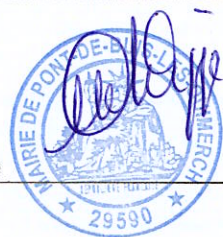
- Pascal Prigent : Pourquoi tant d'interrogations autour de la cheffe traiteur Mamie Sac à Dos ?
- Madame le Maire : On la rencontre après-demain.
- Matthieu Applincourt : « Nous l'avons rencontrée dans le cadre du marché car elle expose en dehors de son local. Nous nous sommes présentés afin de découvrir les besoins de chacun. Nous souhaitons établir une communication. Un règlement marché est en cours d'écriture »
- Pascal Prigent : oui, et au niveau de son installation il y a des documents officiels. Elle a évoqué son commerce, c'est un bail commercial. Il y a un règlement marché à prévoir.
- Pascal Prigent : « Pourquoi avoir refusé un boucher lors du marché du 17 avril ? »
- Matthieu Applincourt : « Il a fait sa demande il y a plusieurs mois. Il a présenté son activité de traiteur. Finalement on s'est rendu compte que c'était une activité boucherie. On se donne le temps de la réflexion. Sur l'ancien règlement du marché il est évoqué un jury. Il n'y a aucune trace de cela. Un flou existe.
- Pascal Prigent : « Pour le règlement du marché c'est important de le faire. Les halles ça fait un an que ça existe, un règlement devait être mis en place ».
- Pascal Prigent : « est-ce qu'il est prévu un local poubelle ?

- Gilles morvan répond : « oui, on attendait le vote du budget. Il y a également des problèmes avec la porte des toilettes et il reste les travaux des marches (bandes podotactiles) à finir.

INFORMATIONS DIVERSES

- Gilles Morvan : Les travaux du club house du foot se terminent.
- Madame le Maire : Le devis de travaux pour la venelle de la gare va être signé avec la SPAC. Les travaux sont prévus fin mai.
- Pascal Prigent explique que par rapport au rachat du supermarché Casino, il n'y a pas de dossier. Il y a eu des échanges téléphoniques et des rencontres en mairie ont eu lieu.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h20.

Le Secrétaire de séance  Matthieu Applincourt	Le Maire  Mary Coxall-Philippe
--	---